

Extrait du registre des arrêtés de la Présidente

**ARRETE N°22/2024 : ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
ANNÉE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
ACCÈS AU GRADE DE ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération n° 78/2014 en date du 24/06/2014 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 19/12/2022

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme FERRY Angélique	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Favorable
Mme GIRINAL Christine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Présidente charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à MONTBOZON, le 19 février 2024.

La Présidente,
Sabrina FLEURO

